



Association Sportive Golf Internationale de Roissy
Règles locales / Edition du 25 Mai 2021

Les règles locales complètent les règles de golf et les règles locales permanentes des épreuves fédérales amateurs 2021.

Généralités :

L'usage des voitures en compétition n'est pas autorisé sauf aux seuls joueurs ayant une invalidité avérée et reconnue officiellement (carte d'invalidité obligatoire). Dans un tel cas l'utilisation des voitures doit être strictement nominative et réservée à ces seuls joueurs.

ZONES A PENALITE (R. 17)

Les zones à pénalité marquées en rouge et longeant les trous n° 3 et 4 et 8 sur le côté gauche, s'étendent à l'infini.

Trou n° 15(Règle locale type 8E-I) : Si la balle est dans la ZAP y compris quand on est sur ou quasiment certain que la balle qui n'a pas été retrouvée est venue reposer dans la ZA, le joueur a les options de dégagement, chacune **avec UN POINT DE PENALITE** selon la règle 17.1 ou prendre l'option supplémentaire en jouant de la **Dropping Zone** mise en place sur le départ rouge.

Dimension de la zone de dégagement : **Une longueur de club** à mesurer autour du piquet blanc matérialisant la DZ.

HORS LIMITES (R. 18 – 2) :

Durant le jeu du trou n°14, toute la partie du parcours située à droite (Trou n°13) définie par des piquets blancs et /ou une ligne blanche est hors-limites.

Ces piquets sont considérés comme des éléments de limite durant le jeu du trou n°14. Pour le jeu des autres trous, ces piquets sont des **obstructions inamovibles**.

Durant le jeu des trous n°10 ; 17 ; 18, toute la partie du Pitch & Putt définie par des piquets blancs est hors limite.

Lorsque le hors limite est défini par une clôture anti-sangliers, celle-ci est élément de limite. La ligne de hors limite est définie par les points les plus intérieurs des poteaux soutenant la clôture électrique.

TERRAIN EN CONDITIONS ANORMALES (R. 16-1)

A – TERRAIN EN REPARATION

Trou n°2 : Côté droit piquet bleu – limite green

Trou n°11 : Le fond du green

B – OBSTRUCTIONS INAMOVIBLES

- Les enrochements supportant des greens ou des départs
- Les arbres avec tuteur ou hauban (l'ensemble arbre, tuteur/hauban et la cuvette au pied)
- Massifs avec paillage
- Les chemins de circulation

PENALITE POUR INFRACTION AUX REGLES LOCALES

Pénalité générale (Match-play : perte du trou – Stroke play : deux coups)

Fait à Roissy en France ; 25/05/2021

Le Comité de l'ASGIR

